

**PROCÈS-VERBAL DES TRAVAUX DE LA COMMISSION AD HOC CHARGÉE DE
L'EXAMEN ET DE L'ÉVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les 28 et 29 juillet 2026, la Commission ad hoc chargée de l'examen et de l'évaluation des dossiers de candidature s'est réunie sous la présidence de Monsieur le Secrétaire Général, en présence des membres désignés par la note figurant en annexe (a), afin de procéder à l'examen des candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection.

A la clôture de l'appel à candidatures, la Commission a enregistré trente et un (31) dossiers.

Après un examen minutieux des dossiers, effectué conformément à la grille d'évaluation et aux critères fixés dans l'avis de recrutement joint en annexe (b), la Commission a constaté ce qui suit :

- vingt-quatre (24) dossiers ont été déclarés irrecevables, principalement en raison de l'absence de l'expérience professionnelle spécifique exigée par l'avis de recrutement (voir dossiers joints) ;
- sept (07) candidats remplissaient l'ensemble des conditions requises et ont, en conséquence, été déclarés admissibles à l'épreuve orale.

Les résultats de cette première phase sont les suivants :

N°	Nom	Recevable	Dossier /80	Total /100	Rang
03	Mohamed yeslim Maouloud	Oui	55	64	3 ^e
07	Mohamed Abdellahi Cheikh Mohamed El Mokhtar	Oui	68	86	1 ^e
13	Abdoulaye Saidou Sy	Oui	33	50	6 ^e
14	Ely Blal	Oui	38	53	5 ^e
17	Oumar Abdoul Aziz Diéye	Oui	48	63	4 ^e
19	Mouna Lehmad	Oui	68	86	1 ^e
23	Sid'Elemine Cheikh Ahmed	Oui	35	48	7 ^e

Au terme de cette première phase, les sept (07) candidats admissibles ont été convoqués à un entretien oral. Cette épreuve s'est déroulée en présence des membres de la Commission, avec l'appui d'un expert externe, professeur spécialisé en passation des

marchés publics, dont la contribution a permis de garantir une évaluation objective, impartiale et conforme aux exigences du processus de sélection.

A l'issue des entretiens, les résultats définitifs, établis par ordre de mérite, se présentent comme suit :

N°	Nom	Recevable	Dossier /80	Entretien /20	Total /100	Rang
07	Mohamed Abdellahi Cheikh Mohamed El Mokhtar	Oui	68	18	86	1 ^e
19	Mouna Lehmad	Oui	68	18	86	1 ^e
03	Mohamedyeslim Maouloud	Oui	55	09	64	3 ^e
17	Oumar Abdoul Aziz Diéye	Oui	48	17	63	4 ^e
14	Ely Mohamed Blal	Oui	38	15	53	5 ^e
13	Abdoulaye Saidou Sy	Oui	33	17	50	6 ^e
23	Sid'Elemine Cheikh Ahmed	Oui	35	13	48	7 ^e

Les fiches individuelles d'évaluation, les procès-verbaux des entretiens ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette phase sont annexés au présent document (annexe c).

En conséquence, la Commission arrête les résultats définitifs ci-dessus et décide de les transmettre à l'autorité compétente pour les suites qu'il appartiendra de leur réserver.

Ont signé le présent procès-verbal :

- **Jiddou Ould Cheikh Ahmed**, Secrétaire Général, Président de la Commission ;
- **Mohamed Mahmoud Mahamedou**, Inspecteur Général Interne, membre ;
- **Omar Mallal**, Directeur administratif et financier (DAAF) ; membre ;
- **Abdellahi Mohamed Saleh**, DTE par intérim, membre ;
- **Khadijetou M'Hamed**, Cheffe du Service de la Coopération. membre.

